Fiche descriptive de l'offre d'électricité
Offre **Tarif Bleu** : le Tarif Réglementé de Vente de l'Électricité

Cette fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture, elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Energie.
Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

1 • Caractéristiques de l'offre (Articles 8 et 23 des conditions générales et Articles 3 et 5 de l'information client)

L'offre «Tarif Bleu» est un Tarif Réglementé de Vente de l'Électricité, dont l'évolution est décidée par les Pouvoirs Publics. Cette offre est destinée aux sites à usage résidentiel alimentés en basse tension à une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Le client est orienté vers le service le plus adapté : l'**option base** (le prix du kWh est unique tout au long de la journée), l'**option heures pleines / heures creuses** (le prix du kWh est différent pour les Heures Creuses et les Heures Pleines) ou l'**option Tempo** (le prix du kWh est différent pour les Heures Creuses et les Heures Pleines et selon le type de jour).
L'offre peut également, à la demande du client, être complétée par des prestations gratuites telles que la mensualisation, la facture papier et la création d'un compte pour accéder à l'agence en ligne.

2 • Prix de l'offre (Articles 20 et 23 des conditions générales et Article 4 de l'information client)

Les prix présentés dans la fiche «**Grille tarifaire**» de l'offre «Tarif Bleu» (Tarif Réglementé de Vente de l'Électricité), disponible sur le site internet d'OMEGA Énergies & Services www.es-omega.net sont composés du prix de l'abonnement HT et le prix de l'énergie HT. Les prix TTC incluent l'accise sur l'électricité, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur l'énergie).

3 • Conditions de révision des prix (Article 23 des conditions générales et Article 5 de l'information client)

Les prix de l'électricité et l'abonnement sont facturés conformément aux tarifs fixés par la réglementation en vigueur.
Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer suite à l'adoption d'une décision des ministres chargés de l'économie et de l'énergie après avis de la CRE.

Toute modification et/ou évolution des taxes et contributions de toute nature, s'applique de plein droit au contrat en cours d'exécution.

4 • Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation (Articles 3, 10 et 24 des conditions générales et Article 6 de l'information client)

Le contrat prend effet à la date de mise en service ou de changement de fournisseur effectué(e) par le GRD conformément aux délais prévus par son catalogue de prestations. La date d'effet est indiquée dans les Conditions Particulières. Le contrat est d'une durée d'un (1) an. Il est renouvelé pour la même durée à chaque échéance contractuelle, par tacite reconduction, jusqu'à sa résiliation par l'une des parties.

Le client peut résilier le contrat à tout moment et sans pénalités. Il restera redevable des consommations enregistrées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prend effet à la date indiquée par le client, et, au plus tard, 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur sauf en cas de changement de fournisseur où le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture d'électricité.
Le fournisseur ne peut résilier le contrat à son initiative qu'en cas de manquement contractuel (dont impayés) ou en fin de contrat sans renuvellement.

5 • Informations de contact

Service Client OMEGA - Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Rue André-Marie Ampère - 57360 AMNÉVILLE-LES-THERMES
03 87 67 17 27 (appel non surtaxé) @service-client@es-omega.net

Médiateur National de l'Energie - Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS Cedex 09
0 800 112 212 (appel non surtaxé) @Formulaire en ligne

6 • Facturation et modalités de paiement (Articles 21 et 22 des conditions générales et Articles 9 et 12 de l'information client)

La facture est adressée au client par voie dématérialisée (email ou agence en ligne) sauf demande contraire de sa part qui pourra être exprimée à tout moment. La période de facturation est de trois mois. Le client peut demander à bénéficier d'une mensualisation des paiements sur la base d'une facturation annuelle. Les factures sont payables dans les 15 jours à compter de leur date d'émission, soit par prélèvement automatique, par mensualisation avec prélèvement automatique, par TIP, par chèque, par chèque énergie, par carte bancaire ou par espèces.

À défaut de paiement intégral à l'échéance indiquée, les sommes restant dues sont majorées de plein droit de pénalités forfaitaires pour retard de paiement dont le montant s'élève à onze euros et dix centimes (11,10 €) en cas de relance ou d'avis de coupure.
Lorsque la facture fait apparaître un trop-perçu par le fournisseur, ce trop-perçu est reporté sur la facture suivante ou remboursé au client, en application de la réglementation en vigueur. En cas de non-respect par le fournisseur de ces dispositions, les sommes à rembourser sont majorées de plein droit des mêmes indemnités ou pénalités que celles applicables au client.

7 • Existence d'un dépôt de garantie

Il n'existe pas de dépôt de garantie pour cette offre.

Du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité n'ont pas le droit d'interrompre la fourniture d'électricité pour un impayé pour une résidence principale.
En revanche, ils peuvent réduire la puissance du compteur, sauf si vous bénéficiez du chèque énergie.
Si vous avez souscrit cette offre à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour excercer votre droit de rétractation.

OMEGA Énergies & Services - RUE ANDRÉ-MARIE AMPÈRE - 57360 AMNÉVILLE-LES-THERMES - www.es-omega.net